

Département du Var		République Française	
CANTON DE LORGUES		COMPTE RENDU	
Commune de LORGUES		des délibérations du Conseil Municipal	
L'an deux mille seize, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 9 juin 2016	
PRESENTS (24)	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, KHATCHIKIAN, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PORLIER, PELLETIER, TENDILLE, BERTRAND, HERY, CHEVALLEREAU, HONTA, LOUSSIF, RIBARIC, MEYER, GALLET, FORME, BALP		
ABSENT (0)			
EXCUSÉ (1)	AUGUSTE		
REPRÉSENTÉS (4)	FAVARD par HONTA, PERRIN par MICHEL, CHAMBON par GROUILLER, THUILLIER par FORME		
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL		

PROCES VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et demande une minute de silence en hommage au couple de policiers assassinés à Magnanville.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 20 mai 2016.

M. MEYER : Vous avez fait deux remarques désobligeantes voire diffamatoires, l'une à mon encontre me qualifiant de « socialiste contre le social » ; plus grave encore Madame Parodi a été accusée de manque de respect, de voter à gauche tout en étant complice du Front National. C'est vous qui manquez régulièrement de respect envers les élus de cette assemblée de par vos propos et votre comportement. Nous sommes ici pour travailler ensemble sur les affaires de la commune comme vous l'a répondu Mme Parodi, propos que vous n'avez pas reportés sur votre PV. Dorénavant, nous tenons à vous informer que nous quitterons la séance si de tels débordements et querelles personnelles venaient à se reproduire, ou que seront abordés des sujets donnant lieu à des polémiques politiciennes stériles qui ne peuvent refléter qu'une image négative de notre assemblée. Nous ne sommes pas élus pour cela.

M. FORME : Alors, ce ne sont pas deux mais trois personnes qui ont été insultées avec les accusations de « cagoulés » répétées par M. HERY à trois reprises. Vous ne rapportez pas non plus les mises en garde de M. MEYER sur ce à quoi vous vous exposez en ne respectant pas la réglementation sur l'affichage d'expression libre. Enfin, vous nous aviez dit en février que les bilans des NAP n'avaient pas lieu d'être, or on en est à la fin de l'année scolaire et je constate qu'ils ne sont toujours pas à l'ordre du jour.

M. le Maire : Où est la diffamation Monsieur MEYER ? Vous avez été et êtes toujours socialiste, ce n'est pas une insulte. Madame PARODI, vous m'avez manqué de respect, vous avez écouté la question de M. FORME, mais vous n'avez pas écouté ma réponse, et je vous le dis, j'en ai été vexé. Monsieur FORME, nous ne pouvons pas retranscrire l'intégralité des propos surtout ceux qui ne sont pas inscrit à l'ordre du jour. Pour ce qui est des bilans des NAP, l'année n'est pas terminée, on va les dresser, on vous les communiquera.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai dernier est approuvé par 23 voix contre 4 (MEYER, GALLET, THUILLIER, FORME), et 1 refus de vote (BALP).

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : COMMUNE

Mme FIORINI présente le compte administratif 2015 de la commune.

M. le Maire : Une petite précision, le reversement au titre du produit des amendes de police de 33 008 € ne correspond pas à celles payées par les Lorguais, loin de là. C'est un chiffre national qui est ensuite redistribué localement en fonction des projets.

Mme GALLET : Les dépenses à caractère général appellent peu de commentaires de notre part, si ce n'est de poursuivre l'effort amorcé en 2015. (M. le Maire quitte la salle du Conseil présidé par le premier adjoint). Nous espérons vivement que, comme vous l'annoncez, les dépenses d'énergie seront enfin à la baisse en 2016, car nous avons quand même connu une augmentation de + de 20% en 3 ans.

Pour les dépenses de personnel, il convient également de poursuivre l'effort en agissant sur les leviers qui restent de votre compétence, à savoir les recrutements, une modulation du régime indemnitaire en fonction des compétences et des évaluations annuelles des fonctionnaires, déroulements des carrières...

Concernant les recettes de fonctionnement, vous ne cessez d'avoir un discours alarmiste sur les baisses des recettes de fonctionnement imputables à une forte diminution des dotations de l'Etat. On constate que dans la globalité, les recettes se maintiennent à un niveau équivalent, notamment grâce à la forte progression des droits de mutation et des produits des impôts directs locaux (qui restent toujours bien au-dessus de la moyenne de la strate puisque de 543.02 euros par habitant sur notre commune contre 451 euros pour la strate. (Page 4) Pourquoi alors avoir augmenté les taux d'imposition cette année ?

Concernant les dépenses d'investissement d'un montant de 2 535 000 euros, la collégiale représente 43% des investissements, plus de 20% est affecté à des travaux d'entretien des bâtiments existants et de la voirie, 11% constitue l'achat de matériel administratif, technique, sportif et pédagogique. Cela laisse peu de place à des projets innovants. Pourquoi ce manque d'ambition ? Ce montant d'investissement est très insuffisant, puisqu'il est de 271.43 euros par habitant alors que la moyenne de la strate est de 317 euros.

(M. le Maire revient à la table du Conseil)

M. MEYER : Vous ne répondez pas à Mme PARODI?

M. le Maire : Non, je n'ai pas entendu, j'étais absent. Ce qu'il faut retenir c'est que ce compte administratif maîtrise parfaitement les dépenses de fonctionnement, malgré l'impact des pénalités de la loi SRU, les baisses des dotations, et le maintien des subventions aux associations. Les recettes ont baissé de 0,24%, les investissements ont été de 2 500 000 €, sans emprunt, et l'excédent avant affectation a été de 2 700 000 €. Le solde est quasiment le même qu'en 2014.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif et laisse à nouveau la présidence de la séance à M. GROUILLER.

Le compte administratif 2015 de la commune est approuvé par 22 voix contre 4 (MEYER, GALLET, THUILLIER, FORME) et 1 refus de vote (BALP).

Départ de M. FORME à 19h08.

Retour de M. le Maire.

2- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : COMMUNE

M. le Maire expose qu'afin de couvrir le déficit d'investissement 2015, il est proposé d'affecter au compte 1068 la somme de 395 700 €.

Le conseil municipal approuve par 23 voix, 1 abstention (BALP) et 2 refus de vote (MEYER, GALLET).

3- COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL : COMMUNE

Le compte de gestion 2015 du receveur municipal de la commune est approuvé à l'unanimité (M. MEYER et Mme GALLET ne participent pas au vote).

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Mme FIORINI présente le compte administratif 2015 du service public de distribution d'eau potable.

Arrivée de M. AUGUSTE à 19h12.

M. le Maire : C'est un service bien géré. Ce service, c'est notre richesse.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif et laisse la présidence de la séance à M. GROUILLER. Il est approuvé par 22 voix, 1 abstention (BALP) et 3 refus de vote (MEYER, AUGUSTE, GALLET).

5- COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le compte de gestion 2015 du receveur municipal service public de distribution d'eau potable est approuvé à l'unanimité (Mme GALLET et MM. MEYER et AUGUSTE ne participent pas au vote).

6- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Mme FIORINI présente le compte administratif 2015 du service public d'assainissement.

M. le Maire : C'est un budget un peu plus compliqué car il y a la station d'épuration à amortir. Le déficit se réduit, il devrait être complètement résorbé en 2017.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif et laisse la présidence de la séance à M. GROUILLER. Il est approuvé par 22 voix, 1 abstention (BALP) et 3 refus de vote (MEYER, AUGUSTE, GALLET).

7- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose qu'il est proposé d'affecter au compte 1068 un montant de 49 300 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (Mme GALLET et MM. MEYER et AUGUSTE ne participent pas au vote).

8- COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2015 du receveur municipal service public d'assainissement est approuvé à l'unanimité (Mme GALLET et MM. MEYER et AUGUSTE ne participent pas au vote).

9- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme FIORINI présente le compte administratif 2015 du service extérieur des pompes funèbres.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif et laisse la présidence de la séance à M. GROUILLER. Il est approuvé par 22 voix, 1 abstention (BALP) et 3 refus de vote (MEYER, AUGUSTE, GALLET).

10- COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Le compte de gestion 2015 du receveur municipal service extérieur des pompes funèbres est approuvé à l'unanimité (Mme GALLET et MM. MEYER et AUGUSTE ne participent pas au vote).

11- CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Mme VIGNAL expose qu'il est proposé la création de 20 emplois saisonniers d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en remplacement d'agents en congés annuels pendant la période estivale.

Accord unanime du Conseil Municipal.

12- ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'EURO SYMBOLIQUE

M. GROUILLER expose qu'il s'agit d'une régularisation suite à l'élargissement du sentier de Liécabre réalisé il y a une dizaine d'années. M. et Mme CHARLIER Gérard cèdent à la commune pour l'euro symbolique une parcelle de terre cadastrée C 2499 lieu dit 860, chemin de Liécabre d'une superficie de 65 m², correspondant à l'assise de cet élargissement.

M. le Maire : Il s'agit d'une régularisation faite à la demande des propriétaires.

Accord unanime du Conseil Municipal.

13- APPEL A CANDIDATURE DE L'ARPE (AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET D'APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE

Mme AUGUIN expose que la commune souhaite répondre à un appel à candidature concernant l'accompagnement de 10 collectivités sur la mise en place d'un projet global de restauration collective durable et d'approvisionnement en circuits courts de proximité.

M. le Maire : C'est pour l'intérêt de nos enfants.

M. AUGUSTE : Nous sommes agréablement surpris de ce projet de délibération. C'est un revirement de situation, puisque lors du débat sur le PADD, vous n'avez pas semblé prendre au sérieux nos préoccupations quant au développement agricole en faveur des circuits courts et des productions autres que le viticole.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la commune à participer à cet appel à candidature. Or, les candidatures étaient à renvoyer à l'Agence Régionale pour l'Environnement avant le 31 mai 2016. Ce dossier a donc déjà été renvoyé !

Nous constatons une nouvelle fois que le conseil municipal est sollicité pour statuer sur une décision déjà prise.

La délibération d'aujourd'hui dépend du type d'accompagnement que vous avez choisi.

La période d'évaluation des dossiers se terminait le 10 juin.

La notification des décisions aux candidats date du 13 juin. La ville de Lorgues a seulement été retenue pour un accompagnement à la rédaction d'un marché de restauration collective durable alors que sa demande concernait une formation- action sur 8 journées pour mettre en place un projet global de restauration collective durable.

La candidature en question devait être motivée, serait-il possible de connaître les éléments indiqués dans la fiche de candidature, notamment :

Qui sont les référents politique (élu) et technique (agent territorial) retenus ?

Quelle démarche de Développement Durable déjà engagée dans la commune ?

Quel pourcentage de surface agricole sur la commune ?

Qui va participer à la réunion de lancement de l'AMI du 30 juin ?

M. le Maire : Le PADD évoque bien sûr les circuits courts. Nous avons fait acte de candidature dans les délais, ça n'aurait pas été voté ce soir, la demande aurait été caduque, nous avons fait ainsi pour gagner du temps. Mme AUGUIN suit ce dossier avec un cadre administratif.

Accord unanime du Conseil Municipal.

14- CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES PAR LA COMMUNE

M. MICHEL présente la convention tripartite signée entre la Région PACA, le lycée Thomas Edison et la commune de LORGUES qui organise l'utilisation des locaux scolaires par les associations de la commune. Il convient de la renouveler chaque année.

Accord unanime du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.